

FICHE DE MISSION

Service	DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE, VIE DES QUARTIERS ET SPORTS CENTRE SOCIAL MUNICIPAL COLUCCI
Poste	AMBASSADEUR DE L'ENVIRONNEMENT
Mission	Le volontaire effectue des missions de sensibilisation à l'environnement
Lieu	MONTELIMAR, quartiers Ouest
Durée	10 mois à compter du 1^{er} Octobre 2017
Horaires	De 24h à 35 h (en fonction du volontariat partagé, accepté et contractualisé au cours de l'entretien du 11 juillet) du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h30 (horaires prévisionnels avec possibilité d'aménagement partagé)
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les habitants à l'environnement et au « Mieux Vivre Ensemble » -Proposer des animations : autour du jardin partagé, des jardins familiaux et liées au respect de l'environnement -Participation singulière et réfléchie aux actions locales en lien avec les partenaires : journée de l'environnement, mois de la citoyenneté , Journée Écocitoyenne
Activités annexes	<ul style="list-style-type: none"> -Participer à l'accueil des habitants, leur écoute et leur accompagnement -Contribuer à communiquer les actions du centre auprès des différents partenaires ainsi qu'aux habitants du territoire

<p>Compétences mises en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Motivation -Capacité d'adaptation à différents publics -Sens de l'écoute -Capacité d'autonomie -Ambition -Dynamisme
<p>Environnement professionnel</p>	<p>-Travail en partenariat avec les équipes professionnelles en place, les partenaires locaux et les publics du centre social. Le tuteur est garant des conditions d'une mise en relation durable avec les diverses composantes de l'environnement avec un accompagnement permanent, différencié et partagé</p>
<p>Spécificités du poste / Contraintes</p> <p>Sujétions / Indemnités</p>	<p>-Comportement exemplaire dans la pratique du partenariat partagé et accepté</p> <p>Le volontaire perçoit chaque mois, une indemnité de 607,34 € (467,34 € et 106,38 € (sur critères sociaux)) versés par l'État et 106,31 € par la Ville) permettant de couvrir les frais personnels de subsistance.</p> <p>En outre, la ville apporte un complément par une possibilité d'octroi de chèques déjeuners et la prise en charge des frais de formation générale intra, PCS1, civique et citoyenne</p> <p>- Autres avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> . protection sociale, . deux jours de congés par mois, . cotisation retraite, . aides région Auvergne-Rhône-Alpes : <ul style="list-style-type: none"> Carte M'ra (hors avantage manuels scolaires), L'accès à la tarification TER « illico SOLIDAIRE », Le suivi d'une formation complémentaire à choisir parmi les deux offres suivantes : <ul style="list-style-type: none"> § Une formation de bénévole associatif. § Une aide financière à la formation au BAFA ou au BAFD. Formation diversifiée (SAVARA).
<p>Tutorat - Qualification en fin de mission</p>	<p>-Un tuteur accompagne le jeune volontaire tout au long de son parcours dans ses missions techniques :</p> <p>-Dès son arrivée, il lui est proposé une période d'immersion institutionnelle (Élus et Responsables administratifs, Direction, Outils de formation et de l'environnement (présentation de l'équipe, du centre...) et de la préparation à l'appropriation de ses missions.</p>

L'accompagnement du volontaire au cours de sa mission consiste à choisir, préparer, organiser, soutenir, contrôler et évaluer les activités qui lui seront confiées. En outre, le tuteur accompagne le volontaire dans son projet d'avenir.

-Un certificat d'engagement et un bilan nominatif de Service Civique sont délivrés au volontaire à l'issue de son contrat.

-Le tuteur suivra, avec l'aval du volontaire, son parcours au delà de sa mission effectuée au sein de la structure.

Contact

Jean-Paul PERRIER, Mairie de MONTELIMAR
Chargé de mission auprès de la Directrice Générale des Services

Tél : 04 75 00 25 93

Port : 06 18 96 05 11

E-Mail : jean-paul.perrier@mairie-montelimar.fr